C&CO devient1



Galimmo

Société en commandite par actions au capital de 225.148,80 € Siège social : 37, rue de la Victoire, 75009 Paris 784 364 150 R.C.S. Paris (la **Société**)

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 29 SEPTEMBRE 2016

Chers actionnaires,

Vous avez été convoqués en Assemblée Générale Mixte, conformément à la loi et aux statuts de la Société, afin de statuer sur les projets de résolutions publiés dans l'avis préalable de réunion inséré dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires en date du 10 août 2016, bulletin n°96 et disponibles sur le site internet de la Société.

Le Conseil de surveillance, connaissance prise de l'ensemble de la documentation relative aux résolutions dont l'adoption est proposée à l'Assemblée Générale Mixte et du Rapport de la Gérance sur les projets proposés, recommande aux actionnaires de bien vouloir adopter ces résolutions qui sont conformes à l'intérêt social de la Société.

En outre, le Conseil de surveillance renvoie les actionnaires de la Société au Rapport de la Gérance disponible sur le site internet de la Société pour obtenir un exposé de ces résolutions, en particulier concernant les résolutions relatives aux augmentations de capital dont l'adoption est proposée à l'Assemblée Générale Mixte.

Le Conseil de surveillance

¹ C&Co (anciennement dénommée Compagnie Marocaine) est une société en commandite par actions de droit français dont il est envisagé de changer la dénomination sociale pour « Galimmo ». Le changement de dénomination sociale de la C&Co pour « Galimmo » sera soumis aux votes des actionnaires de C&Co lors de l'Assemblée générale mixte convoquée le 29 septembre 2016.